

Initiative populaire cantonale

« Pas de cadeaux aux millionnaires :

Initiative pour la suppression des forfaits fiscaux »

Le parti socialiste a lancé l'initiative cantonale intitulée « Pas de cadeaux aux millionnaires : Initiative pour la suppression des forfaits fiscaux », qui a abouti.

Le tableau ci-dessous indique les dates ultimes auxquelles cette initiative doit être traitée aux différents stades du processus d'examen des initiatives prévus par la loi.

- | | |
|---|-------------------------|
| 1. Arrêté du Conseil d'Etat constatant l'aboutissement de l'initiative, publié dans la Feuille d'avis officielle le | 2 mars 2012 |
| 2. Dépôt du rapport du Conseil d'Etat au sujet de la validité et de la prise en considération de l'initiative, au plus tard le | 2 juin 2012 |
| 3. Décision du Grand Conseil au sujet de la validité de l'initiative sur la base du rapport de la commission législative, au plus tard le | 2 décembre 2012 |
| 4. Sur la base du rapport de la commission désignée à cette fin, décision du Grand Conseil sur la prise en considération de l'initiative et sur l'opposition éventuelle d'un contreprojet, au plus tard le | 2 septembre 2013 |
| 5. En cas d'opposition d'un contreprojet, adoption par le Grand Conseil du contreprojet, au plus tard le | 2 septembre 2014 |

Initiative populaire cantonale

« Pas de cadeaux aux millionnaires :

Initiative pour la suppression des forfaits fiscaux »

Les soussigné-e-s, électrices et électeurs du canton de Genève, en vertu des articles 64 et 65B de la constitution de la République et canton de Genève du 24 mai 1847, et des articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, appuient l'initiative législative suivante visant à modifier la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) (abrogation des forfaits d'impôts), ayant la teneur suivante:

Article unique

La loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP), du 27 septembre 2009, est modifiée comme suit:

Art. 14 Imposition d'après la dépense (abrogé)

Art. 72, al. 6 Dispositions transitoires (nouveau)

L'abrogation de l'article 14 déploie ses effets dès la période fiscale qui suit la votation populaire. Toutes les conventions contraires sont caduques et cessent de déployer un quelconque effet à la même échéance.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Pas de cadeaux aux millionnaires : supprimons les forfaits fiscaux !

Les forfaits fiscaux sont des rabais d'impôts octroyés pour attirer de très riches étrangers sous conditions qu'ils n'exercent pas d'activité lucrative sur le canton, alors qu'ils ont tout à fait les moyens de payer leur part, comme tout le monde !

Les conséquences de ces forfaits sont :

- **L'inégalité** : Nous payons beaucoup plus d'impôts proportionnellement à ce que paient les riches forfaitaires ! Ingvar Kamprad, propriétaire d'Ikea, possède une fortune estimée à 40 milliards de francs. Au bénéfice d'un forfait fiscal, il ne paie que 200 000 francs d'impôts par an, soit 0,0005%. Avec ce même rabais, si un citoyen suisse possédait 100 000 francs, il ne paierait que 50 centimes.
- **Pratique opaque** : Les forfaits fiscaux sont délivrés de manière opaque. Hormis l'administration des finances et son ministre, personne ne sait très bien comment sont octroyées ces ristournes.
- **Monaco-sur-Léman** : En attirant ces ultra-riches, les rues de Genève se transforment en échoppes de luxe, les petits commerces disparaissent, les prix des logements prennent l'ascenseur. Nous ne nous y retrouvons plus !
- **Genève parasite** : Genève aspire la fortune des pays étrangers qui voient leurs richesses disparaître. L'image de notre canton en est détériorée sur le plan international.
- **Profiteurs** : Ces ultra-riches qui paient très peu d'impôts profitent au rabais de toutes les infrastructures payées plein pot par les Genevois-e-s. Comme à Zurich, supprimer les forfaits fiscaux rapporterait plus d'argent dans les caisses de l'Etat!

ARGUMENTAIRE

L'Etat de Genève propose des forfaits fiscaux à de très grandes fortunes étrangères qui souhaiteraient s'installer dans le canton. Cela marche, puisque leur nombre ne cesse d'augmenter. Mais au-delà de l'inégalité flagrante de traitement, cette venue pose des problèmes croissants pour Genève.

A. Qu'est-ce qu'un forfait fiscal ?

C'est un rabais d'impôts. Au lieu de payer des impôts comme tout le monde, le riche forfaitaire paie une somme fixe qui lui est avantageuse.

B. Comment est fixé ce rabais ?

Le forfait fiscal que l'on nomme également impôt à la dépense est fixé en fonction de la dépense du bénéficiaire. Le calcul de cette dépense s'effectue de la façon suivante :

- En pratique, la somme de ces dépenses liées au train de vie doit correspondre au minimum à 5 fois le montant du loyer du contribuable locataire ou de la valeur locative du logement dont il est propriétaire.
- Si le contribuable vit à l'hôtel ou dans une pension, on retiendra le double du prix de la pension pour le logement et la nourriture.
- Adaptation périodique basée sur la courbe de l'indice suisse des prix à la consommation.

En réalité, le montant du forfait fiscal tient davantage d'une négociation avec l'administration cantonale. Il est relativement difficile de calculer précisément la dépense.

C. Quelles sont les conditions pour être au bénéfice d'un forfait fiscal ?

- Il ne faut pas exercer d'activité lucrative en Suisse.
- Il faut être de nationalité étrangère.
- Pour les Suisses, il faut avoir résidé 10 ans à l'étranger pour obtenir un forfait fiscal valable seulement pour une période d'une année après l'arrivée en Suisse.

Mais la principale condition est d'être ultra riche !

D. Quelques chiffres sur les forfaits fiscaux

Créés au début du XX^e siècle pour de rares riches touristes étrangers, le nombre de forfaitaires est resté pendant longtemps infime. Mais depuis quelques années, le nombre de bénéficiaires de ces forfaits a explosé. On compte aujourd'hui 750 bénéficiaires à Genève en 2011 contre 443 en 1995, et le nombre ne cesse d'augmenter. Il ne s'agit plus d'attirer quelques retraités, mais davantage des vedettes de cinéma et de la chanson, des sportifs célèbres et d'autres grandes fortunes actives. C'est une forme d'évasion fiscale !

Malheureusement, les statistiques sur les forfaits fiscaux sont rares. Les administrations fiscales considèrent notamment comme confidentielle toute information précise sur l'identité ou – ce qui est encore moins défendable – sur les pays d'origine des détenteurs de forfaits fiscaux. L'augmentation rapide du nombre de détenteurs de forfaits fiscaux conclus en 2009, évoquée à de nombreuses reprises dans les médias, n'a, elle non plus, jamais été confirmée par les autorités fiscales. Selon les chiffres publiés le 29 mai 2009 par la conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF), il y aurait, en 2008, 5003 personnes imposées d'après la dépense en Suisse (= bénéficiaires de forfaits fiscaux).

Le nombre total de forfaits fiscaux accordés en Suisse a augmenté fortement ces dernières années. En 1995, il n'y avait « que » 2783 personnes au bénéfice de forfaits fiscaux. En 13 ans, le nombre de bénéficiaires de forfaits fiscaux en Suisse a donc augmenté de 80%. Toujours selon les chiffres de la CDF, le produit total des forfaits fiscaux en Suisse représente 578 millions de francs, toutes collectivités publiques confondues (communes, cantons et Confédération). Ceci représente 0,5% des recettes fiscales suisses (au sens strict) totales de 2007, et 1,2% des seuls impôts sur le revenu.

Genève est le troisième canton à octroyé le plus de forfaits fiscaux avec 750 bénéficiaires, derrière Vaud (1197) et Valais (1005). Dans le canton de Genève, les forfaits fiscaux rapportent quelques 96 millions de francs (communes et canton). Ceci représente 1,78% des recettes fiscales du canton de Genève en 2010 (communes et canton). Les forfaits fiscaux concernent des personnes très aisées.

Année	Nombre de contribuables	assiette fiscale moyenne	recettes cantonales estimées
2001	573	360'035	42'291'500
2002	581	379'346	45'182'000
2003	582	394'502	47'068'000
2004	586	415'648	49'931'850
2005	602	423'455	52'258'600
2006	611	424'214	53'134'975
2007	639	436'041	58'512'300
2008	683	457'965	65'685'900

E. Principaux arguments

1) *Inégalité devant l'imposition*

Les forfaits fiscaux violent le principe fondamental d'égalité devant la loi (art. 8, al. 1, Cst.). En outre, la Constitution fédérale prévoit (art. 127) que l'imposition doit satisfaire aux principes de l'égalité de traitement et de la capacité économique. Ceci signifie que deux contribuables disposant de la même situation économique doivent être traités de la même façon et qu'un contribuable aisé doit contribuer davantage qu'un autre qui l'est moins. L'imposition à forfait contrevient à ces deux principes. Le détenteur d'un forfait fiscal n'est pas imposé de la même façon qu'une personne disposant d'une situation économique semblable ayant, elle, une activité économique en Suisse. Il peut en outre acquitter des impôts plus faibles que d'autres contribuables disposant d'une situation moins aisée. Finalement, chacun doit contribuer en mesure de sa capacité, pour que la maxime de la Confédération « Tous pour chacun, chacun pour tous » devienne réalité.

2) *Augmentation du coût de la vie*

Attirer les ultra-riches, c'est bien. Mais quand on ne dispose pas des infrastructures nécessaires à leur venue, cela devient plus problématique. Ces grosses fortunes qui viennent s'implanter à Genève, disposent de moyens nettement supérieurs à la normale suisse. Ainsi, ils sont prêts à investir davantage dans l'immobilier. L'office cantonal de la statistique révèle que l'écart moyen entre la somme que peut mettre un Suisse et une riche personne étrangère est de 17% pour un appartement à Genève. Cette différence s'accroît pour les villas et passe à 80%. Cet écart de potentiel

économique, les agents immobiliers s'empressent de la traduire en augmentant les prix des logements. Du coup, c'est tout le prix de l'immobilier qui prend l'ascenseur. Au-delà de l'immobilier, c'est le coût de la vie qui augmente et la structure de notre canton qui évolue. Les Rues basses et le centre-ville de Genève se transforment en échoppes de luxe, effaçant un patrimoine de petites boutiques et cafés vieux de plusieurs décennies.

3) *Malmener la solidarité intercantonale*

Les cantons suisses se livrent une concurrence fiscale féroce. De peur de perdre des grosses fortunes au détriment du voisin, personne n'ose prendre de mesures allant dans le sens d'une justice fiscale pour toutes et tous sans privilèges. Plutôt que de continuer à tenter de justifier une pratique indéfendable et cherchant à détourner les critiques vers les actions des autres, il serait plus responsable, plus constructif et plus cohérent de faire ce que nous pouvons faire pour que ces pratiques cessent, en supprimant le forfait fiscal dans le canton de Genève. Si personne n'ose prendre des mesures allant dans ce sens, nous continuerons à niveler les fiscalités des cantons par le bas. Cela veut dire moins de rentrées fiscales que ce qui devrait être si tout le monde payait normalement. Et finalement, à ce petit jeu-là, ce sont les populations de chaque canton qui se retrouvent prises en otage en bénéficiant de moins de prestations publiques. C'est toute notre solidarité nationale qui est en jeu et Genève a les moyens de montrer l'exemple, plutôt que de jouer les resquilleurs de la fiscalité, comme un passager qui laisserait les autres payer pour lui.

4) *Genève : canton parasite*

L'idée même du forfait fiscal relève d'une mentalité égoïste et prédatrice. Des impôts insignifiants attirent des riches étrangers qui ne s'acquittent alors pas de leurs obligations dans leur pays, la Suisse attire et profite de richesses qui n'ont aucune raison de lui revenir. Par ce piratage fiscal, elle empêche du même coup les pays dont les exilés fiscaux s'enfuient de faire face à leurs obligations sociales et environnementales. Pour exemple, la Grèce, pays surendetté et au bord de la faillite, aurait vu sortir de son pays de façon cachée quelques 38 milliards d'euros dans les caisses suisses. Ceci est d'autant plus inique que l'Etat et les contribuables du pays dont l'exilé fiscal s'échappe ont contribué à générer les revenus dont le bénéficiaire du forfait fiscal dispose et à garantir les conditions de conservation de sa fortune. Bien souvent, ils continuent même de le faire après son départ pour la Suisse. L'existence du forfait fiscal crée ainsi un espace permettant à quelques resquilleurs de se soustraire à l'imposition au niveau international, tout en

bénéficiant des infrastructures et des dépenses collectives auxquelles ils refusent de participer à la mesure de leurs moyens.

Non seulement les forfaits fiscaux sont l'un des instruments qui permettent aux riches de devenir toujours plus riches, mais ils jouent également un rôle important dans la mise en place d'une politique néolibérale visant à limiter les ressources fiscales et à conserver des « Etats pauvres ». En menaçant de déménager en Suisse et d'y conclure un forfait fiscal, les détenteurs de fortune et de hauts revenus disposent d'un argument fort pour écraser dans l'oeuf tout projet légal visant à augmenter leur contribution fiscale dans leur pays d'origine.

5) *Donne une mauvaise image de Genève au reste du monde*

Cette ultra attractivité, des plus douteuses, au détriment d'autres pays nuit gravement à notre image. Combien de journaux ou de médias étrangers font régulièrement les gros titres sur les milliards de francs cachés au fisc de leurs pays se trouvant dans les coffres des banques suisses. Autant de pays qui pressent notre gouvernement à céder des informations sur ces fraudeurs du fisc. Pour un pays qui possède un rôle international majeur, accueillant un grand nombre d'organisations internationales et non gouvernementales, l'image renvoyée est désastreuse.

6) *Il est facile de contourner la loi*

Il est extrêmement difficile pour les fisces cantonaux de vérifier que les frais d'entretien d'un contribuable imposé à la dépense correspondent réellement aux montants que ce dernier déclare pour base de son imposition forfaitaire. A l'inverse, ainsi qu'une enquête récente du *Tages Anzeiger* dans le canton de Nidwald l'a montré, il n'est pas très compliqué pour les détenteurs de hauts revenus exerçant de fait une activité économique en Suisse de se faire verser les revenus de cette activité à l'étranger – par exemple, par une filiale offshore domiciliée dans un autre paradis fiscal de la société qui les emploie ou qu'ils administrent – et de bénéficier ainsi du forfait fiscal en contournant à la fois l'esprit de la loi et les cotisations sociales qui devraient être prélevées en Suisse sur le revenu de leur activité. Le cas du chanteur Johnny Halliday est un parfait exemple. La vedette française est au bénéfice d'un forfait fiscal, cependant, il vend et donne des concerts en Suisse, ce qui représente une activité lucrative.

7) *Supprimer les forfaits fiscaux est possible : le cas de Zurich*

Les Zurichois ont voté la suppression des forfaits fiscaux en 2009. Aujourd'hui, le canton n'a enregistré aucune perte fiscale bien que la moitié des forfaitaires soit partie. En effet, ceux restés se sont transformés en bons contribuables en payant des impôts comme tout le monde. Ils compensent

largement le départ d'anciens forfaitaires. Enfin, avec ces départs de grosses fortunes enregistrées, le marché de l'immobilier a retrouvé des prix plus décents. Logements de luxes et villas libérées ont trouvé de plus petits acquéreurs. Par effet d'équilibre entre l'offre et la demande, la valeur du marché immobilier zurichois a diminué. Le canton de Zurich nous montre donc qu'il est tout à fait possible d'avoir des finances pérennes sans octroyer de forfaits fiscaux. A Genève de suivre.

8) *Penser que les riches s'en iront ailleurs est FAUX !*

La fiscalité n'est que l'une parmi de nombreuses raisons qu'ont certains riches étrangers de venir s'établir dans le canton de Genève. La stabilité politique, les infrastructures routières et ferroviaires, le système de santé, les écoles privées internationales ou la présence d'établissements financiers réputés sont d'autres facteurs incitant ces particuliers à s'installer chez nous. La crainte d'un exode massif des riches étrangers n'est donc pas fondée, et les pertes fiscales engendrées par le départ d'une partie de ces contribuables seront surcompensées par les recettes nouvelles provenant de la taxation régulière des autres, comme l'a montré le cas de Zurich. Par ailleurs, d'autres Etats comme Monaco proposent déjà des conditions fiscales plus intéressantes; or ces riches contribuables ne sont pas partis pour autant, au contraire, ils sont de plus en plus nombreux à s'installer dans le canton.

Bien évidemment, les défenseurs du forfait fiscal, ceux qui profitent en premier lieu de la manne économique amenée par les détenteurs de forfaits fiscaux, les courtiers en immobilier de luxe, les banquiers privés, les avocats spécialisés dans la relocalisation en Suisse des grandes fortunes mondiales, vont prétendre que les départs de contribuables au bénéfice d'un forfait fiscal seront inéluctables. Doutons-en ! Les banquiers tessinois ont annoncé que la place financière de leur canton serait confrontée, avec l'amnistie fiscale italienne, à une véritable hémorragie de capitaux. Les plus pessimistes annonçaient plusieurs milliers de licenciements, et une diminution de moitié ou plus de la taille de la place financière. Or, ce ne sont aujourd'hui que 3,2% des postes en équivalents plein-temps qui ont été supprimés sur cette place financière, et ceci après deux années marquées par une crise financière puis économique sans précédent depuis les années 1930. Peindre le diable sur la muraille ne permet pas un débat serein, cela l'empêche !